

Note technique de Cadrage : Formation des professionnels aux SSE

Notes de lecture personnelle



Février 2024

Magali DESCHOUVERT, Cadre de Santé
Mission SSE/NRBC
Conseiller technique santé en SSE
ESR-CHU Rouen Normandie

Mise à jour 27/02/2024

La formation « SSE »

- Formation opérationnelle, contextualisée à la situation de l'ES, l'ESM et la structure de ville dans le schéma ORSAN
- Pour tous les professionnels de santé, soignant ou non, exerçant en ES, en EMS ou en ville
- Formation dispensée sous l'égide des CESU
- Formation modulaire
- Plan de formation organisé par l'ARS en s'appuyant sur les ESR et le réseau régional des CESU

Missions des acteurs (1)

Le NATIONAL

Elabore le cadre réglementaire

Missions des acteurs (2)

Le ZONAL

Le CESU de Zone en lien avec l'ARS de Zone

- ⇒ assure un soutien pédagogique aux CESU de la zone
- ⇒ développe avec le SAMU Zonal des entraînements au plan zonal de mobilisation
- ⇒ contribue à l'organisation des EIZ

Missions des acteurs (3)

Le REGIONAL

- **L'ARS** détermine les priorités de formation de Formateurs SSE et Référents SSE avec l'ESR-R et le CESU de la région
- **L'ESR-R et le CESU de la Région**
 - ⇒ mettent en œuvre le plan définie
 - ⇒ forment les Formateurs SSE et les Référents SSE
 - ⇒ animent le réseau régional des CESU
 - ⇒ tiennent à jour les listes des personnes formées
- **Le réseau régional des CESU**
 - ⇒ identifie leur besoin de formations
 - ⇒ coordonne les actions de formation
 - ⇒ participe en lien avec le CESU de la zone aux EIZ

Missions des acteurs (4)

Le LOCAL :

- L'ES siège de SAMU et CESU

- ⇒ recense les besoins de formations
- ⇒ assure la formation FGSU SSE
- ⇒ met à disposition de l'ARS les listes personnels formés

- L' ES

⇒ Avec ses référents recense dans son plan de gestion des tensions hospitalières et des SSE ses besoins en formation

- L'EMS

⇒ recense ses besoins de formation des professionnels au titre de son plan bleu en fonction des risques identifiés à proximité

- La structure d'exercice coordonné de ville

⇒ inscrit la FGSU SSE dans son plan de formation au titre de son plan SSE de ville

Synthèse des Missions des différents niveaux de CESU

CESU Zonal =
nommé par l'ARS
de Zone

- Assure un rôle d'appui pédagogique aux **CESU des ESRR de la zone** de défense et de sécurité ⇒ Formation Référents SSE et Formateurs SSE
- Développe en lien avec le SAMU de zone et l'ARS de zone des entraînements en vue de l'appropriation du plan zonal de mobilisation
- Contribuer à l'organisation des entraînements interministériels zonaux (EIZ)

CESU de Région =
CESU de L'ESR

- En lien avec l'ARS, propose le planning annuel des formations (modules AFGSU SSE, référents et formateurs SSE)
- Anime le réseau des CESU départementaux ⇒ identification des besoins de formation
- Coordonne la formation des référents et formateurs SSE en lien avec la mission de l'ESRR
- Tient à jour les liste des Référents SSE et Formateurs SSE

CESU Local

- Recense les besoins de formations du département
- Contribue à la formation initiale et continue des professionnels de santé, soignant ou non
- Assure la formation FGSU SSE
- Met à disposition de l'ARS les listes des personnels formés
- Sollicite un enregistrement auprès de l'agence nationale du DPC

Annexe 1 : Formation GSU SSE (1)

Pas de modification sur les objectifs et contenu des 10 modules

Module (Arrêté juillet 2019)	Module (Version 2024)	Publics cibles	Durée
Annexe 3	Module 1 « PEC d'une urgence collective en pré-hospitalier »	Professionnels de santé et personnels des SAMU, SMUR et concourant à l'aide médicale d'urgence	3h30
Annexe 4	Module 2 « PEC d'un afflux massif de victimes non contaminées en ES »	Professionnels de santé et personnels des ES chargés d'assurer la PEC d'un afflux massif de patients blessés »	3h30
Annexe 5	Module 3 « Stratégies médicales de damage control »	Professionnels de santé des SAMU, SMUR et des ES chargés d'assurer la mise en œuvre des techniques de « damage control »	7h
Annexe 6	Module 4 « Urgence médico-psychologique »	Personnels et professionnels de santé des cellules d'urgence médico-psychologique	14h
Annexe 7	Module 5 « Décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuels et collectifs NR/C »	Professionnels de santé et personnels des ES chargés d'accueillir et/ou de prendre en charge des victimes potentiellement contaminées	7h
Annexe 8	Module 6 « Décontamination hospitalière approfondie »	Professionnels de santé et personnels des ES participant à la mise en œuvre d'une unité de décontamination approfondie hospitalière	7h

Annexe 1 : Formation GSU SSE (2)

Module (Arrêté juillet 2019)	Module (Version 2024)	Publics cibles	Durée
Annexe 9	Module 7 « PEC de patients victimes d'agent nucléaire, radiologique, chimique »	Professionnels de santé des SAMU, SMUR, structures d'urgences et autre structures de soins des ES, chargés d'assurer la PEC des patients victimes d'agent NR/C	7h
Annexe 10	Module 8 « PEC des patients suspects d'infection liée à un REB et protection de la collectivité en ES »	Professionnels de santé et personnels des ES chargés d'assurer la PEC des victimes suspectes d'infection liée à un REB	3h30
Annexe 11	Module 9 « PEC des patients suspects d'infection liée à un REB et protection de la collectivité en ESR »	Professionnels de santé et personnels des ESR chargés d'assurer la PEC des victimes suspectes d'infection liée à un REB	7h
Annexe 12	Module 10 « Soins critiques en SSE »	Personnels et professionnels de santé chargés de renforcer les capacités de PEC des patients en soins critiques	14h

Annexe 2 : Formateurs FGSU SSE

Missions	Profils et pré-requis	Organisation	Objectifs	Maintien des compétences
<ul style="list-style-type: none">• Organiser et mettre en oeuvre la formation pour les ES, EMS, prof. De ville• Assurer avec les Référents SSE la mise en adéquation des besoins en formations• Participer à l'organisation des exercices	<ul style="list-style-type: none">• Personnel titulaire de l'AFGSU 2 et du module qu'il enseignera• Personnel affecté dans un service directement ou pas, impacté par une SSE• Personnel en capacité de porter un EPI• Candidature validée par le CESU d'appartenance	<ul style="list-style-type: none">• Sous l'Egide du CESU de Région• Durée de 21h + tutorat du module enseigné au moins une fois• 1 formateur pour 10• Formation assurée par un formateur d'ESR, un formateur FGSU SSE, un expert en contenu et/ou pédagogie	<ul style="list-style-type: none">• Maitriser la pédagogie et le contenu adapté à l'enseignement des SSE• Maitriser les outils pédagogiques nécessaires	<ul style="list-style-type: none">• Animation au moins une fois par an du module• Participation à une journée d'entretien des acquis tous les 4 ans à minima• Participation annuellement à un exercice• Participation, au minimum tous les 4 ans, à un exercice en rapport avec le thème du module enseigné

Annexe 3 : Référents SSE

Missions

- Etre la PERSONNE RESSOURCE de l'ES, l'EMS, ou la structure de ville pour l'élaboration du PGTHSSE, plan bleu, plan SSE de ville
- Diffuser le PGTHSSE
- Recenser les besoins de formation
- Assurer le lien avec le CESU **et participer aux FGSU SSE**
- Participer aux exercices et aux RETEX
- **Proposer en liaison avec l'ESR la mise en place de moyens nécessaires pour répondre à une SSE notamment à la sécurisation de l'ES**

Profils et pré-requis

- Professionnels des ES, EMS, Structure de ville
- **Personnel titulaire de l'AFGSU 1 ou 2 et du module « PEC d'un afflux massif de victimes non contaminées »**
- Candidature validée par le DG et transmise à l'ARS

Organisation

- Sous l'égide du CESU de Région
- Durée de 14h
- 1 formateur pour 10
- **Formation assurée par un formateur d'ESR, un formateur FGSU SSE, un expert en contenu et/ou pédagogie**

Objectifs

- Contextualiser les problématiques zonales, régionales et locales. intégrer une approche métiers en fonction des public et des ES
- Préparer es ES aux SSE
- Identifier les spécificités des risques NR/C
- Identifier les spécificités du REB
- Identifier les spécificités AMAVI
- Identifier les spécificités médico-psychologique

Maintien des compétences

- Organiser ou participer à un exercice annuel
- **Participer à une journée d'entretien des acquis animée par l'ESR au minimum tous les 4 ans**

Éléments nouveaux de 2024

Annexe 4 : Formateurs des ESR

Espoir 2024 ☹️

- Formation initiale : 2 jours organisés par le Ministère de la santé avec l'appui des missions nationales de coordination (COREB, **CORRAD, CORTOX**) et l'ANCESU

⇒ **ATTENTION** ces 2 coordinations nationales n'existent pas à ce jour ...

- Actualisation de connaissances : une journée annuelle avec l'appui des mêmes acteurs
- Possibilité d'accès à la plateforme d'enseignement en ligne, mise en œuvre par l'EHESP